

GUIDE DE L'INSTALLATION DES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES DANS L'OISE

JANVIER 2023



« Le Conseil départemental simplifie toutes les étapes de votre installation »



Nadège LEFEBVRE
Présidente du Conseil départemental de l'Oise

« Le choix d'une installation est un moment important dans la vie d'un professionnel de santé. Vous aspirez, et c'est légitime, à **développer un projet professionnel et de vie, épanouissant**. Vous devez également naviguer dans un nouvel environnement administratif et géographique qui ne vous est pas forcément familier.

Pour vous inciter à choisir l'Oise et faciliter votre installation, le Conseil départemental de l'Oise a mis en place des outils ciblés. En effet, pour vous accueillir, nous voulons **simplifier toutes les étapes** avec différents leviers : des aides financières réunies dans un Plan Oise Santé de 1,6 million d'euros mais aussi une cellule Oise santé pour vous accueillir et le **financement de maisons de santé** ou de centres publics qui répondent aux aspirations de votre génération.

Dans ce **Guide de l'installation des masseurs-kinésithérapeutes dans l'Oise**, nous vous incitons à **choisir notre beau département**, mais pas seulement. Nous vous guidons pas à pas dans votre projet professionnel pour vous aider à définir votre **mode d'exercice**. Nous vous donnons des pistes de réflexion pour choisir entre **la création ou la reprise d'un cabinet**, que ce soit seul ou en cabinet de groupe. Nous vous donnons également les clés pour bien **choisir votre nouvelle zone géographique**, ou **définir votre budget** en vous informant sur **toutes les aides existantes** sur notre territoire.

L'Oise, j'en suis certaine, saura vous séduire. Avec ce guide, nous espérons pouvoir **vous compter parmi nos nouveaux habitants**. Des habitants qui vous attendent également **avec grande impatience** !

« Vous guider pour réussir votre projet professionnel dans notre département, c'est toute notre ambition ! »



Marc AZAM
Directeur Général de la CPAM de l'Oise

« La CPAM de l'Oise vous propose un accompagnement personnalisé tout au long de la mise en place de votre projet et lors du démarrage de votre exercice professionnel dans le département.

A cette fin, elle noue des partenariats, en particulier avec le Conseil départemental de l'Oise et le Conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, pour agir de concert dans votre accompagnement et simplifier votre installation. C'est ainsi que nous pouvons être amenés à participer à des sessions d'information communes, afin d'éclairer les étudiants en dernière année sur les modalités de leur future activité libérale.

Nous vous conseillons sur les différents modes d'exercice possibles, les aides financières associées, attractives, dans un département marqué par une faible démographie médicale. Nous vous aidons également dans toutes vos démarches et dans les formalités à effectuer. Vous guider pour réussir votre projet professionnel dans notre département, c'est toute notre ambition !



SOMMAIRE

1

CHOISIR SON MODE D'EXERCICE
P. 08/09

Exercice individuel
P. 10

Exercice en groupe
P. 10/11

Exercice en structure
de soins coordonnés
P. 11



2

**CIBLER SON LIEU
D'IMPLANTATION**
P. 12/13

Le cadre de vie
P. 14/15

Évaluer le potentiel de
son lieu d'implantation
P. 16/17

Les aides
financières
P. 18/19

4

**CONNAÎTRE SES
INTERLOCUTEURS**
P. 24/25

3

**STRATÉGIE
FINANCIÈRE ET
BESOINS DE
FINANCEMENT**
P. 20/21



POUR VOTRE PROJET MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES, L'OISE FACILITE VOTRE INSTALLATION !

22

NOUVEAUX MASSEURS-
KINÉSITHÉRAPEUTES
ACCOMPAGNÉS

DEPUIS 2018



22

AIDES À L'INSTALLATION



10

PRÊTS À TAUX 0%



6

BOURSE D'ÉTUDES

EN CHIFFRES*

La présence de masseurs-kinésithérapeutes est capitale pour les habitants de l'Oise

et nous souhaitons tout mettre en œuvre pour que votre première installation soit une réussite.

Pour vous accompagner dans la création de votre cabinet de kinésithérapie, le Conseil départemental de l'Oise a lancé, fin 2017, le **Plan Oise Santé**.

Il s'agit d'une enveloppe globale de 1,6 M€ qui vous permet de bénéficier :

d'une aide à l'installation
jusqu'à 20 000 €

d'un prêt d'honneur à taux 0%
jusqu'à 50 000 €

d'un accompagnement
personnalisé et l'assurance
de ne pas être seul dans vos
démarches et dans votre
pratique professionnelle.

NUMÉRO UNIQUE

Nous savons que vous n'avez pas de temps à perdre avec des démarches administratives.

Nous avons donc créé une Cellule Oise Santé pour répondre à toutes vos questions.

CELLULE OISE SANTÉ

Tél. : 03 44 10 41 74
plan-sante@oise.fr

ÉLABORATION DE VOTRE PROJET DE VIE

Parce que nous pensons qu'une installation ne peut se concevoir indépendamment d'un projet de vie, nous vous proposons également notre aide pour les démarches de la vie courante : trouver un logement adapté, une solution de garde d'enfants...

POURQUOI S'INSTALLER DANS L'OISE ?

Les premiers retours d'expériences permettent d'affirmer qu'exercer dans l'Oise est la **garantie d'une patientèle diversifiée, allant des nourrissons aux séniors.**

En effet, si le département vieillit comme tous les départements de France, **il est également le seul dans les Hauts-de-France à gagner régulièrement des habitants.** De fait, **de nouvelles familles s'installent régulièrement avec leurs enfants de par la proximité de Paris.**

Enfin, s'installer dans l'Oise, c'est l'assurance d'un **environnement professionnel bénéficiant d'un réseau de services publics et privés dans les différents hôpitaux** (Beauvais, Clermont, Creil/Senlis, Compiègne/Noyon, la clinique Saint-Côme de Compiègne, la clinique Saint-Lazare à Beauvais, l'hôpital les Jockeys de Chantilly...).

Le département comprend également trois plateaux techniques équilibrés (spécialités médicales, chirurgicales et obstétricales) capables de prendre en charge la majorité des interventions chirurgicales ou médicales.

Par ailleurs, la proximité de Paris et du CHU d'Amiens permet **une orientation facile des patients vers de grands pôles hospitaliers.**





CHOISIR
SON MODE D'EXERCICE

CHOISIR SON MODE D'EXERCICE

L'exercice en groupe peut prendre plusieurs formes, selon la nature de ce qui est mis en commun, et selon qu'il y ait création ou non d'une personnalité morale (société).



EXERCICE INDIVIDUEL

L'installation individuelle peut consister en **une création de cabinet** (constitution de sa propre patientèle) ou **une reprise de cabinet** (reprise d'une patientèle).

+ AVANTAGES

Être seul décisionnaire dans la gestion du cabinet, pas de conflit de partage de frais.

+ POINTS DE VIGILANCE

Endosser l'ensemble des charges seul (notamment si emploi de secrétaire, local, etc), fermeture pouvant se révéler plus compliquée (pas d'autre collègue pouvant assurer une permanence)



EXERCICE EN GROUPE

L'installation en groupe permet de mettre en commun les moyens (locaux, informatique, secrétariat, plateaux techniques...) et/ou les ressources, et peut se faire entre professionnels de santé de même spécialité ou de spécialités différentes. L'exercice en groupe doit obligatoirement être formalisé par un contrat ou une création de société pour déterminer les engagements (droits et devoirs) de chaque partie prenante.

Le conseil d'un expert-comptable et/ou un avocat peut vous guider dans les choix juridiques et fiscaux. Les associations peuvent se faire avec ou sans mise en commun de la patientèle et des honoraires.

+ AVANTAGES

Partage des frais.

+ POINTS DE VIGILANCE

Pas de prise de décision de manière individuelle sur le fonctionnement d'une maison de santé, mise en place des statuts plus complexe, nécessite une bonne entente entre professionnels.

Exercice en groupe : attention aux règles de partage de salle d'attente entre professionnels médicaux et paramédicaux.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'EXERCICES EN GROUPE



LES GROUPEMENTS DE MOYENS

SCI (Société Civile Immobilière), pour une mise en commun d'immeuble.

SCM (Société Civile de Moyens), pour une mise en commun de moyens matériels et/ou de personnel.



LES GROUPEMENTS D'EXERCICES SANS PERSONNALITÉ MORALE

Le contrat de collaboration libérale permet de s'adjoindre un confrère (de même spécialité), avec ou sans mise en commun de la patientèle et des honoraires, sans lien de subordination.



LES GROUPEMENTS D'EXERCICES AVEC PERSONNALITÉ MORALE

SEL (Société d'Exercice Libéral), regroupe des individus qui doivent être de même profession et dans la même situation vis-à-vis de la Convention Nationale. L'exercice de l'activité se fait sous la forme d'une société de capitaux et non plus sous forme d'entreprise individuelle ou de société civile.

Dans tous les cas, EN AMONT du début d'activité, projets de contrats et statuts doivent être soumis au Conseil de l'Ordre, qui en vérifie la conformité avec le code de déontologie, et qui, le cas échéant, procède à l'inscription de la société (cas d'une SEL et d'une Société Civile Professionnelle (SCP) notamment) au Tableau.

EXERCICE EN STRUCTURE DE SOINS COORDONNÉS : MAISONS DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLES (MSP) OU CENTRES DE SANTÉ

Une modalité d'exercice intéressante à envisager où les professionnels de santé en exercice sont fédérés par un « projet de santé » et une véritable coordination de soins. **Les Maisons de Santé Pluri professionnelles** sont destinées à un exercice libéral tandis que **les Centres de Santé** concernent l'exercice salarié.

+ AVANTAGES POUR LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ

- un exercice coordonné pour prendre en charge les patients
- des échanges interprofessionnels facilités
- une souplesse dans l'organisation et la gestion du temps de travail
- une mutualisation des frais de fonctionnement du cabinet professionnel (pour les MSP)
- une rémunération spécifique pour la structure s'ajoutant à la rémunération du professionnel de santé (dédiée uniquement aux MSP)

+ AVANTAGES POUR LES PATIENTS

- une offre de soins de proximité
- un lieu de prise en charge la plus globale possible
- une continuité des soins tout au long de l'année
- un parcours de soins simplifié





DÉPARTEMENT DE L'OISE
CIBLER SON LIEU D'IMPLANTATION



LE CADRE DE VIE

LE DÉPARTEMENT DE L'OISE, AU NORD DE PARIS ET AU CARREFOUR DE L'EUROPE, A SU ÉQUILIBRER ART DE VIVRE ET MODERNITÉ.

TERRITOIRE RICHE ET CONTRASTÉ, l'Oise recèle de nombreux trésors patrimoniaux et naturels mais aussi la capacité de s'inventer chaque jour.

TERRITOIRE D'INNOVATION, l'Oise est le « nouveau paradis » de l'entrepreneuriat... Si les start-up fleurissent, les entreprises plus anciennes prospèrent en s'adaptant aux nouvelles technologies développées sur notre territoire.

TERRITOIRE PRIVILÉGIÉ, l'Oise bénéficie de la proximité avec Paris via les autoroutes A15, A16 et A1 ou les voies ferroviaires ce qui accentue encore sa position stratégique en terme de développement économique.

TERRITOIRE PRÉSERVÉ et sûr, l'Oise offre l'opportunité de vivre aux portes

de la région parisienne et du nord de l'Europe, avec les avantages sans les inconvénients.

TERRITOIRE VIVANT, l'Oise est rythmée par ses saisons de concerts, festivals, balades à pied, à cheval ou à vélo, mais aussi par le biais de nombreuses manifestations culturelles et sportives pour des moments de loisirs et de détente offrant l'opportunité de se ressourcer.

TERRITOIRE ACCUEILLANT, l'Oise avec son Plan Oise Santé, au cœur de ses villes et villages, offre aux professionnels de santé les meilleures conditions d'accueil.

TERRITOIRE CONNECTÉ, depuis fin 2019 toutes les communes rurales de l'Oise bénéficient du Très Haut Débit (fibre jusqu'à l'abonné).



EN CHIFFRES



PATRIMOINE ET CULTURE

- Le Domaine de Chantilly 2^{ème} valeur patrimoniale après le Musée du Louvre
- 47 musées et châteaux ouverts au public MUDO - Musée de l'Oise Musée de la Nacre
- 3 cathédrales gothiques Beauvais, Noyon et Senlis
- Palais Impérial de Compiègne
- L'Elispace de Beauvais
- 221 bibliothèques



ÉDUCATION

- Plus de 900 écoles maternelles et élémentaires.
- 79 collèges 66 publics et 13 privés
- 3 grandes écoles Institut UNILASALLE, Université de Technologie de Compiègne et l'École Supérieure de Commerce
- 1 école d'art à Beauvais
- 2 IUT



LOISIRS

- 128 000 Ha de forêts
- 11 bases de loisirs et parcours aventure
- 38 parcs et jardins
- 12 golfs et 4 aéroclubs
- 3 parcs d'attractions Parc Astérix, Mer de sable et Parc Saint-Paul
- 47 sites labellisés tourisme et handicap



MANIFESTATIONS PUBLIQUES

- 1^{er} Marché Fermier de France
- 1^{er} Marché Artisanal des Hauts-de-France
- Prix de Diane, Jumping de Chantilly



P.14/15
Cibler son lieu d'implantation



- PARIS 1h par l'A1
- ROUEN 1h15 par N31/E46
- REIMS 2h par A26/A16
- LILLE 1h45 par A1/A29/A16
- BRUXELLES 2h30 par E19

TRANSPORTS AÉRIENS



- VENISE 1h40 de vol
- BARCELONE 1h45 de vol
- ROME 2h de vol
- MARRAKECH 3h de vol

Aéroport de Paris-Beauvais,

60 DESTINATIONS

1^{er} aéroport des Hauts-de-France

Aéroport Roissy Charles de Gaulle à 20 km au Sud de l'Oise



ÉVALUER LE POTENTIEL DE SON LIEU D'IMPLANTATION

VOS INTERLOCUTEURS

Prenez connaissance des services publics, transports, établissements scolaires, activités culturelles et de loisirs de votre secteur d'implantation. Faites-vous présenter le territoire et ses atouts par :



> **Louisa BANTIGNIES**

☎ 03 44 06 67 12

✉ louisa.bantignies@oise.fr



> **Julie PIENS**

☎ 03 44 10 41 74

✉ julie.piens@oise.fr



> **Chrystelle FEVRE**

☎ 03 64 60 60 47

✉ chrystelle.fevre@oisetourisme.com

ALLEZ À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR.

Effectuez des déplacements sur le territoire pour vraiment jauger à la fois le potentiel de patients à prendre en charge, mais également pour se rendre compte des autres spécialités médicales (et donc possibles collaborations) disponibles.

BON À SAVOIR

Retrouvez l'ensemble des coordonnées de vos interlocuteurs en fin de ce guide.

DÉCOUVREZ LE TERRITOIRE SUR
www.oisetourisme.com/

LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

CARTOSANTÉ

L'outil CartoSanté vous fournira des informations sur la consommation de soins des professionnels, la démographie des professionnels de santé, l'activité des professionnels de santé et l'accès aux soins par zone géographique et par profession.

<https://cartosante.atlasante.fr/#c=home>

REZONE - KINÉSITHÉRAPEUTES

Cette application est développée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie pour vous aider à choisir votre lieu d'exercice :

- renseignements sur l'offre de soins : nombre, âge, secteur conventionnel des kinésithérapeutes installés et données sur la patientèle du territoire;
- renseignements sur les aides financières grâce à un simulateur (contrat d'aide à l'installation).

<http://rezonekine.ameli.fr>

L'OUTIL D'AIDE À L'IMPLANTATION LOCALE (ODIL)

Cet outil est développé par l'INSEE (www.insee.fr) pour avoir une visualisation cartographique des données sociodémographiques et économiques d'une zone.



LES AIDES FINANCIÈRES POUR VOUS INSTALLER



Oise



Oise



Le Contrat d'Aide à la Création (ou reprise) d'un Cabinet de Masseurs-Kinésithérapeutes (CACCMK)

En cas de création (ou de reprise) d'un cabinet principal dans une zone classée par l'ARS comme étant « très sous-dotée » ou « sous-dotée », l'adhésion au « contrat d'aide à la création de cabinet de masseurs-kinésithérapeutes » vous permet de percevoir une aide forfaitaire annuelle afin de vous accompagner dans la forte période d'investissement liée à la création de ce cabinet.

Cette aide, d'un montant de 49 000 € sur 5 ans, est versée comme suit :

- 20 000 € par an versés les 2 premières années,
- 3 000 € par an versés pendant les 3 dernières années.

En contrepartie, vous vous engagez à :

- Exercer votre activité sur 5 ans, pour l'un ou l'autre des contrats à la date d'adhésion, sur votre reprise de cabinet ou dans votre 1ère installation,
- Justifier d'un certain nombre d'actes la première année, ainsi que sur les suivantes,
- Remplir les conditions vous permettant de percevoir les aides à l'équipement informatique du cabinet professionnel prévues à l'article 4.9 de l'avenant 5.

Aide de 49 000 € sur 5 ans non renouvelable

Le Prêt santé de Oise Initiative

Un prêt qui permet de consolider votre plan de financement en vous permettant de renforcer vos fonds propres. Il vient en complément d'un prêt bancaire professionnel.

Prêt à taux zéro pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

Le Contrat d'Aide à l'Installation des Masseurs-Kinésithérapeutes (CAIMK)

En cas d'installation dans un cabinet déjà existant dans une zone classée par l'ARS comme étant « très sous-dotée » ou « sous-dotée », l'adhésion au « contrat d'aide à l'installation des masseurs-kinésithérapeutes » vous permet de percevoir une aide forfaitaire annuelle afin de vous accompagner dans la forte période d'investissement liée au démarrage d'une nouvelle activité.

Cette aide individuelle d'un montant de 34 000 € sur 5 ans est versée comme suit :

- 12 500 € par an versés les 2 premières années,
- 3 000 € par an versés pendant les 3 dernières années.

En contrepartie, vous vous engagez à :

- Exercer votre activité sur 5 ans, pour l'un ou l'autre des contrats à la date d'adhésion, sur votre reprise de cabinet ou dans votre 1ère installation,
- Justifier d'un certain nombre d'actes la première année, ainsi que sur les suivantes,
- Remplir les conditions vous permettant de percevoir les aides à l'équipement informatique du cabinet professionnel prévues à l'article 4.9 de l'avenant 5.

Aide de 34 000 € sur 5 ans non renouvelable



Le Plan Oise Santé du Conseil départemental de l'Oise est une aide financière à l'installation en libéral dans l'Oise sous forme de subvention (20 000 €) ou de prêt à taux zéro (50 000 €). En contrepartie, vous vous engagez à vous installer et à exercer pendant 5 ans sur le territoire.



AIDE À
L'INSTALLATION

L'aide financière à l'installation est **une aide à la première installation en libéral des médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes et orthophonistes.**

La collectivité accorde une aide
JUSQU'À 20 000 €
pour les masseurs-kinésithérapeutes.



PRÊT
D'HONNEUR

Le prêt d'honneur est une aide aux généralistes, spécialistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, orthophonistes et masseurs kinésithérapeutes **s'installant pour la première fois dans l'Oise.**

Le Conseil départemental investit **1M€ pour ces prêts à taux zéro pour la première installation d'un montant allant jusqu'à 50 000 € par professionnel** et cumulable avec l'aide à l'investissement.

Il complète l'aide financière à l'installation pour permettre, par exemple, l'acquisition de locaux.



CELLULE
OISE SANTÉ

La création d'un service d'accompagnement individualisé et personnalisé, la « **Cellule Oise Santé** », pour faciliter les démarches professionnelles mais aussi personnelles des professionnels de santé qui souhaitent s'installer dans l'Oise.





STRATÉGIE **FINANCIÈRE**
& BESOINS DE **FINANCEMENT**





STRATÉGIE FINANCIÈRE & BESOINS DE FINANCEMENT

BON À SAVOIR

Le business plan doit regrouper toutes les informations sur votre projet comme par exemple : vos informations personnelles, le domaine médical, le type de structure choisi, l'activité et la planification financière.

LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

La réalisation d'un business plan de votre activité libérale est une autre étape clé.

Ce document, crucial pour tout entrepreneur, permet de bien définir votre projet, de s'assurer de sa viabilité financière et de le présenter à votre banque pour qu'elle vous aide à financer votre activité. Il peut sembler complexe à réaliser car il doit associer détails techniques, présentés avec rigueur et précision, à une présentation attractive afin d'attirer l'intérêt des partenaires financiers et de leur donner envie de vous accompagner dans votre projet.

Des données qualitatives (environnement socio-économique) et quantitatives (démographie) du lieu d'implantation vous donneront les premières clés pour vous installer durablement sur le territoire. Vous serez alors en mesure d'évaluer le nombre de praticiens déjà installés, l'âge et la densité de la population, estimer un chiffre d'affaires et argumenter vos choix et votre projet auprès de vos partenaires.

LES BESOINS DE FINANCEMENT

L'installation de votre cabinet de masso-kinésithérapie vous impose un budget prévisionnel viable qui anticipe les futures charges et recettes. Pour cela il vous faudra évaluer au plus juste les principaux postes financiers en fonction du budget d'installation mais également de fonctionnement.

L'aide d'un expert-comptable peut être très utile pour la rédaction d'un prévisionnel, permettant de ne rien omettre notamment dans les dépenses engendrées par une activité libérale et la gestion d'un cabinet.

En effet, durant les premiers mois de votre activité, votre installation va générer des dépenses obligatoires (remboursements d'emprunts par exemple). Les honoraires perçus ne compenseront ces dépenses qu'après plusieurs mois d'activité. D'où la nécessité d'assurer un fonds de roulement confortable et assurant un seuil de rentabilité du cabinet.

De façon simplifiée, un business plan comprend deux parties :

- une partie rédigée servant à présenter le projet et mettre en avant ses atouts ;
- une partie chiffrée, qui est le prévisionnel financier, servant à mettre en avant le besoin de financement et le potentiel de rentabilité de votre cabinet.

BON À SAVOIR

Les principaux postes financiers à détailler dans votre business plan :

- répartition fonds propres et fonds étrangers
- évaluation des investissements nécessaires
- besoin en liquidité
- assurances du cabinet





CONNAÎTRE SES
INTERLOCUTEURS



VOS INTERLOCUTEURS

Pour bien démarrer votre activité professionnelle il faut être bien accompagné. Afin de faciliter vos démarches et vous accompagner, retrouvez ici les coordonnées et fonctions de vos différents interlocuteurs.

► INSTITUT DE FORMATION DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Récupérer votre Diplôme d'État de masseurs-kinésithérapeutes

Prendre contact avec le service de la scolarité

☎ 03 22 45 59 92 ou ✉ ifmk@chu-amiens.fr

Ce diplôme devra être enregistré au Conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes afin de permettre votre inscription à l'Ordre. Suite à cette inscription vous obtiendrez votre numéro RPPS.

Cette démarche doit être réalisée

AVANT

vos installations

► COMMUNES

Contactez la mairie de votre commune d'implantation pour demander le Plan Local d'Urbanisme qui vous renseignera sur les perspectives de développement par zone.

Il peut être préférable d'installer un cabinet à proximité d'une école ou d'un lotissement.

Certaines communes ont des locaux disponibles adaptés à votre exercice et sont susceptibles de vous les mettre à disposition.

► COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET/OU COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATIONS

Les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations qui sont pourvues d'un service développement économique ou d'un Contrat Local de Santé (CLS) peuvent vous aider dans votre recherche de locaux.

BEAUVAISIS

> Guillaume SERGEANT,

Directeur du service développement durable-santé-prospective territoriale,
☎ 03 44 79 42 86 ou 06 03 70 09 83
✉ gsergeant@beauvais.fr

> Sophie HARDVILLE,

Chargée de mission accueil cadres,
☎ 03 44 15 68 67
✉ s.hardville@beauvais.fr

PICARDIE VERTE

> Victoire DREVET,

Coordinatrice CLS,
☎ 03 74 85 57 56
✉ vdrevet@ccpv.fr

> Mylène VILLEMINOT,

Chargée développement économique,
☎ 03 44 04 53 90
✉ mvilleminot@ccpv.fr

CHANTILLY

> Guillaume PICHOT,

Chargé de développement économique
03 44 62 40 81
g.pichot@ccac.fr

CLERMONTOIS

> Yohana SALOMONE,

Chargée de développement économique,
☎ 03 44 50 85 00
✉ y.salomone@pays-clermontois.fr

COMPIÉGNOIS

> Chloé LALLICH,

Chargée de mission
☎ 03 44 90 78 01
✉ chloe.lallich@agglo-compiegne.fr

CREIL

> Doris-Rose KANGNE,

Coordinatrice CLS
☎ 03 44 62 70 24 ou 06 76 06 34 43
✉ doris-rose.KANGNE@mairie-creil.fr

> Marine FAVRIE,

Chargée d'implantation,
☎ 03 44 25 25 47 / 06 74 75 37 76
✉ m.favrie@creilsudoise.fr

NOYONNAIS

> Magalie FACHE,

Coordinatrice du CLS,
☎ 03 64 60 63 08
✉ magalie.fache@paysnoyonnais.fr

VOS INTERLOCUTEURS

► CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Pour exercer, vous devez au préalable vous inscrire au tableau du conseil départemental de votre lieu d'exercice.

Cette inscription s'accompagne d'une cotisation obligatoire (Article L. 4321-16 du Code de la Santé Publique). Ce sont les conseils départementaux de l'Ordre qui sont chargés d'enregistrer les inscriptions. Ils alimentent ainsi la base de données qui constitue le Tableau de l'Ordre et procèdent ainsi aux formalités d'inscription proprement dites. Le Conseil départemental disposant d'un délai de 3 mois à compter de la réception de la demande afin de statuer sur votre inscription, entreprenez ces démarches le plus tôt possible.



VOUS POUVEZ RETROUVER EN LIGNE :

- les documents à télécharger : <https://www.ordremk.fr/je-suis-kinesitherapeute/exercice/minscrire-a-lordre/demarches/>

Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes
Résidence des 3 rivières, 15 rue Lucien Lainé - 60000 BEAUVAIS

☎ Tél : 09 62 08 97 16

✉ cd60@ordremk.fr

► CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

Le Conseil départemental de l'Oise met à votre disposition une Cellule Oise Santé chargée de vous accompagner tout au long de votre projet d'installation.

Accompagnement sur mesure de votre projet de vie

- Recherche de logement, de garde d'enfants
- Accompagnement du conjoint dans sa recherche d'emploi
- Présentation des activités culturelles, touristiques et de loisirs disponibles sur le territoire

Accompagnement du projet professionnel

- Démarches administratives, recherches de locaux
- Aides financières à l'installation pour une première installation en libéral dans le département de l'Oise sous forme de subvention (20 000 €) ou de prêt à taux 0 (50 000 €)



Votre dossier complet de demande d'aide à l'installation devra être déposé en ligne sur le portail des aides et subventions du Conseil départemental de l'Oise 3 mois avant votre installation.

CONTACTS

> **Cellule Oise Santé**
Conseil départemental de l'Oise
☎ 03 44 10 41 74
✉ Plan-sante@oise.fr

> **Julie PIENS,**
Chargée de mission santé,
☎ 03 44 10 41 74
✉ julie.piens@oise.fr

> **Louisa BANTIGNIES,**
Chargée de mission attractivité et santé,
☎ 03 44 06 67 12
✉ Louisa.bantignies@oise.fr



LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE L'OISE,
CHAQUE JOUR
À VOS CÔTÉS !



VOS INTERLOCUTEURS



► CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE DE L'OISE (CPAM)

La CPAM vous renseignera sur les différents modes d'installation (création ou reprise de cabinet, collaboration, intégration d'une MSP...), vous accompagnera dans vos démarches à réaliser et sur les pratiques de l'exercice libéral.

Vous trouverez différentes informations pour votre installation, votre exercice libéral ainsi que les aides possibles de l'Assurance Maladie suivant votre lieu d'installation et votre mode d'exercice sur le site : <https://www.ameli.fr/oise/masseur-kinesitherapeute>

Contactez la CPAM pour enregistrer votre activité libérale, obtenir votre Carte de Professionnel de Santé (CPS) et tout élément nécessaire à votre exercice

☎ 36 08

► AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Consultez le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS). Vous y trouverez des informations sur le zonage de votre lieu d'installation, les différents modes d'exercices et les formations continues : <http://www.hauts-de-france.paps.sante.fr>

En fonction du zonage de l'ARS, vous pouvez bénéficier d'aides à l'installation. Prenez contact avec le référent installation de l'ARS Hauts-de-France :

☎ ars-hdf-zonages-ambulatoires@ars.sante.fr
ou ☎ 03 62 72 78 74

► INITIATIVE OISE

Initiative Oise est le premier réseau associatif de financement de la création et reprise d'entreprise.

Cette plateforme vous propose un accompagnement personnalisé pour monter votre projet, établir votre plan de financement et vous apporter un soutien financier sous la forme de prêt à taux zéro (prêt santé) adossé à un prêt bancaire.

Suivant votre lieu d'installation 3 plateformes sont à votre disposition :

INITIATIVE OISE OUEST

> **Vanessa FOULON**
Pépinière d'Entreprises du Beauvaisis
54 rue Tilloy - BP 80956
60009 Beauvais Cedex
☎ 03 44 03 30 30
✉ v.foulon@initiative-oise.fr

INITIATIVE OISE SUD

> **Cédric WATERLOOS**
1 parvis Gersthofen,
60180 Nogent-sur-Oise
☎ 03 44 24 05 63
✉ c.waterloos@initiative-oise.fr

INITIATIVE OISE EST

> **Olivier BOURDON**
2 rue Niépce - Les Tertiales - Bât. B,
60200 Compiègne
☎ 03 44 23 00 29
✉ olivier.bourdon@oise-est.fr

VOS INTERLOCUTEURS

► UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ALLOCATIONS FAMILIALES (URSSAF)

Envoi des documents à l'URSSAF pour enregistrement et création de compte. Votre installation doit être déclarée au plus tard dans les 8 jours qui suivent votre début d'activité.

<https://www.urssaf.fr/portail/home/votre-urssaf/urssaf-ile-de-france.html>

► SERVICE D'IMPOSITION DES ENTREPRISES (SIE)

Le SIE est l'interlocuteur unique des professions libérales pour l'ensemble de vos démarches fiscales. Sa compétence s'étend jusqu'aux déclarations et paiements des impôts professionnels. Le dossier à remplir doit vous être envoyé automatiquement.

<https://www.impots.gouv.fr/>

► CAISSE AUTONOME DE RETRAITE ET DE PRÉVOYANCE DES INFIRMIERS, MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES, PÉDICURES-PODOLOGUES, ORTHOPHONISTES ET ORTHOPTISTES (CARPIMKO)

L'affiliation est obligatoire pour tous les professionnels, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes, exerçant une activité libérale, en France et dans les départements d'Outre-Mer. L'affiliation prend effet le 1er jour du trimestre civil suivant le début d'activité. Par exemple : si vous commencez le 3 avril, l'affiliation prendra effet le 1er juillet.

<https://www.carpimko.com/affiliation>

Contacts

SIÈGE SOCIAL

Carpimko
6 place Charles de Gaulle
78882 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex

► UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES HAUTS-DE-FRANCE

L'URPS représente l'ensemble des professionnels de santé libéraux. L'URPS participe à l'élaboration du Projet Régional de Santé et du schéma régional de l'organisation des soins. L'URPS est un interlocuteur privilégié de l'ARS. La cotisation est obligatoire et prélevée par l'URSSAF (0,5% de l'activité non salariée dans la limite de 199 €).

L'URPS peut vous indiquer les lieux d'installation à privilégier.

<https://urps-mk-hdf.fr/>

Contacts

SIÈGE SOCIAL

11 square Dutilleul, 59000 LILLE
📧 urpsf.hautsdefrance@yahoo.fr

► OISE TOURISME

Oise Tourisme peut vous présenter le territoire, les activités culturelles et de loisirs, les lieux d'histoire.

Vous pouvez consulter le site :
<https://www.oisetourisme.com/>

> **Chrystelle FEVRE**

☎ 03 64 60 60 47

✉ chrystelle.fevre@oisetourisme.com



VOS INTERLOCUTEURS

▶ BANQUES

Ouvrir un compte en banque dédié à l'activité professionnelle (pas forcément un compte professionnel).



Un compte classique n'offre pas les mêmes avantages qu'un compte professionnel, par exemple pas de possibilité de posséder un TPE carte bancaire.

▶ OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES ET FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET

Étudier les différentes offres en fonction des opérateurs, tenir compte des délais d'installation et de raccordement.

▶ FOURNISSEURS DE MATÉRIEL MÉDICAL

Préparer la liste de matériel nécessaire et établir des devis afin de pouvoir estimer le budget à prévoir.

▶ FOURNISSEURS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Anticiper l'achat et l'installation de votre matériel informatique.

▶ FOURNISSEURS DE CRYPTAGE DE DONNÉES

Anticiper le choix de votre fournisseur de cryptage de données.

▶ ASSURANCES

• **Responsabilité civile professionnelle**
Elle est obligatoire pour couvrir les risques liés à vos pratiques et à vos décisions thérapeutiques. Il faudra penser à faire évoluer ce contrat en fonction de votre pratique.

• **Complémentaire santé**

• **Assurance du local professionnel ou assurance de propriétaire**

• **Perte d'exploitation**

Suite à un sinistre, incendie, dégât des eaux, votre local professionnel peut ne pas vous permettre d'y exercer. Cependant les frais fixes restent dus (loyer, téléphone, secrétariat).

• **Responsabilité Civile d'Exploitation (RCE)**

• **Véhicule professionnel et protection juridique**

• **Assurance Volontaire Accident du Travail (AVAT)**

• **Prévoyance (décès, incapacité de travail, invalidité)**

▶ ASSOCIATION DE GESTION AGRÉÉE (AGA)

Adhésion facultative à une association de gestion agréée (Mission d'information comptable et fiscale ; Mission de surveillance : examen de cohérence, de vraisemblance et concordance).



NOTES



POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ

DANS VOS DÉMARCHES D'INSTALLATION :



JULIE PIENS
Chargée de mission
santé
03 44 10 41 74
julie.piens@oise.fr



LOUISA BANTIGNIES
Chargée de mission
santé/attractivité
03 44 06 67 12
louisa.bantignies@oise.fr



SANDRA BARBIER
Technicienne Relations avec
les professionnels de Santé et
chargée de l'installation des
professionnels de santé



ELODIE GUILLEMOT FREMAUX
Technicienne Relations avec
les professionnels de Santé et
chargée de l'installation des
professionnels de santé

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'OISE
Service Relations avec les Professionnels de Santé
36 08





CELLULE OISE SANTÉ

☎ 03 44 10 41 74

✉ plan-sante@oise.fr

BUREAUX

10-12, rue Charles Caron, 60000 Beauvais

ADRESSE POSTALE

Conseil départemental de l'Oise
Direction de l'attractivité
et du soutien aux acteurs territoriaux
1, rue Cambry, CS 80941
60024 Beauvais Cedex

Retrouvez le plan Oise Santé

<https://www.oise.fr/actions/sante-social-solidarite/plan-oise-sante>



CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

☎ 3608

ADRESSE POSTALE

1, rue de Savoie
BP 30326
60013 Beauvais Cedex

Accès Professionnels de Santé
sur ameli

<https://www.ameli.fr/oise/masseur-kinesitherapeute>



Suivez-nous sur :

